

## Vœux de l'Ordre des vétérinaires 2018 Discours de Jacques GUERIN Président du Conseil national de l'Ordre des vétérinaires Mardi 9 janvier 2018

Madame la Directrice générale de l	'Organisation	mondiale d	e la santé	animale,
Monsieur le Député.				

Monsieur le Commissaire général à l'investissement,

Mesdames, Messieurs,

Chères Consœurs, Chers Confrères,

En 2017, l'activité déployée par l'Ordre des vétérinaires – ses 189 conseillers et leurs 32 collaborateurs – a été d'une rare / <u>intensité</u> :

51 400 courriers reçus et envoyés ;

140 000 courriels reçus et envoyés ;

500 signalements reçus ;

50 dossiers d'aide sociale traités ;

60 dossiers en cours d'instruction judiciaire ;

107 affaires disciplinaires jugées au niveau régional et 50 affaires disciplinaires jugées en Chambre nationale ;

100 jours de session de conseil ;

Pour le Conseil national, 90 réunions internes et 190 réunions externes !

Mais au-delà des chiffres, l'activité 2017 se caractérise par la pleine mobilisation de nos capacités fonctionnelles et opérationnelles à mettre en œuvre une Réforme majeure de l'Ordre des vétérinaires, réforme que nous avions ardemment souhaitée, soutenue et obtenue après plus de cinq années de



travail réglementaire, <u>tout</u> en préservant le potentiel innovant et créatif d'une nouvelle équipe. A cela, vous ajoutez la publication de décrets et d'arrêtés en amont des échéances politiques majeures de 2017 et vous obtenez un cocktail détonnant, stimulant, passionnant à vivre mais parfois, je vous l'avoue, / un « tantinet » épuisant !

Cette capacité opérationnelle « à faire » éprouve la solidité de l'institution. Je veux vous rassurer, la maison tient bon. Elle est robuste. Elle est organisée et structurée pour répondre à ces nombreux défis.

Je tiens tout particulièrement à remercier l'ensemble de mes collègues du Conseil national, les équipes administratives et les conseillers régionaux pour leur dévouement à la profession vétérinaire, à la promotion de l'intérêt général et à la qualité du service rendu aux propriétaires d'animaux, à la santé publique vétérinaire, plus largement à la société.

J'ai plaisir à illustrer cette action ordinale par quelques exemples concrets, particulièrement porteur de sens :

12 conseils régionaux de l'Ordre ont été constitués à la suite des élections du 30 mai 2017 et 5 circonscriptions disciplinaires sont nées avec à leur tête autant de secrétaires généraux disciplinaires, actant ainsi avant l'été la mise en application de la réforme de l'Ordre. 6 conseils régionaux ont fait l'objet d'un regroupement par fusion de 2 voire 3 anciennes régions, Processus qui bouscule les habitudes et réclame beaucoup d'efforts à chacun. Il est évidemment trop tôt pour faire un bilan. Il sera fait : je m'y engage !

Pour autant, les difficultés passagères ne doivent pas faire oublier les objectifs de cette réforme : Mieux dissocier la fonction administrative et la fonction disciplinaire, gagner en cohérence par l'adoption d'un règlement intérieur structurant l'action des conseils ordinaux et l'engagement des conseillers tout au long de leur mandat, l'introduction explicite dans la loi de la possibilité pour l'Ordre de participer à toute action dont l'objet est d'améliorer la santé publique vétérinaire et le bien-être animal ou encore la promotion de la résolution amiable des différends.

La médiation des litiges de la consommation est un excellent exemple de la capacité à se projeter de l'Ordre des vétérinaires en un laps de temps contraint de quelques mois. L'année 2017 est une année d'activité pleine et entière de la médiatrice pour la profession vétérinaire, notre Consœur Dona Sauvage, concrétisée par la gestion d'une centaine de signalements.



Un long processus de modernisation des textes relatif à l'exercice de la profession vétérinaire en Nouvelle Calédonie a connu son aboutissement en 2017. Le code agricole et pastoral de Nouvelle-Calédonie a été modifié. Une convention a été signée entre le Président du Gouvernement de Nouvelle-Calédonie et l'Ordre des vétérinaires dont l'objet est de préciser les modalités du rattachement des vétérinaires et des sociétés d'exercice en commun de la profession vétérinaire qui exercent en Nouvelle-Calédonie au Conseil régional de l'Ordre des vétérinaires de Nouvelle Aquitaine-Collectivités d'Outre-Mer, dans le cadre de l'exercice de la profession de vétérinaire en Nouvelle-Calédonie et de l'application du code de déontologie des vétérinaires en Nouvelle-Calédonie.

Je tiens à témoigner de la qualité de collaboration entre l'Ordre des vétérinaires et les différents services de l'administration concernés, tant en Nouvelle-Calédonie qu'en Métropole.

Le dernier dossier qui vient illustrer mon propos n'est pas des moindres, tant il a mobilisé d'énergie et de diplomatie, depuis plus de 6 ans. Vous l'aurez deviné, il s'agit du dossier des actes d'ostéopathie animale pratiqués par des personnes non vétérinaires. Alors que la loi autorisant la délégation de ces actes vétérinaires à des personnes non titulaires du titre de Docteur vétérinaire date de 2011 ; les deux décrets et l'arrêté d'application ont été publiés / en avril 2017. Il n'y avait donc plus qu'à... étant acquis qu'une première échéance incontournable était fixée au 31 décembre 2017, en ce qu'un jury d'examen, chargé de valider les compétences des candidats, devait être composé entre autres de deux personnes non vétérinaires inscrites sur le registre national d'aptitude. Il convenait par voie de conséquence qu'une première session d'examen d'aptitude puisse être organisée avant ladite date. 8 mois n'auront pas été de trop et je dois, ce soir, vous avouer ma satisfaction de la mission accomplie, grâce à la mobilisation des équipes de l'Ordre des vétérinaires et de l'Ecole nationale vétérinaire ONIRIS. La session d'examen s'est déroulée, dans de bonnes conditions, le 14 décembre 2017 et a vu la reconnaissance des compétences de 6 candidats sur les 10 qui s'étaient présentés. Plus particulièrement, je tiens à adresser mes remerciements au Professeur Lucile Martin et au Directeur Marc Gogny ainsi qu'aux conseillers nationaux Janine Guaguère et Pascal Fanuel. Les difficultés ne sont pas, dans leur totalité, purgées mais, je le crois, ce dossier s'engage positivement avec toutes les parties prenantes, dans un esprit de respect mutuel et de compréhension des intérêts légitimes de chacun.

J'attends de 2018 la consolidation de la pratique légale d'actes d'ostéopathie animale par des personnes non vétérinaires.



La capacité opérationnelle de l'Ordre, c'est aussi savoir mobiliser ses ressources pour cogérer en étroite collaboration avec les organisations professionnelles, des projets d'ampleur et d'intérêt pour la profession vétérinaire. J'évoque spécifiquement ici VetFuturs France ou l'association ADELIE, en charge de gérer certains processus métiers vétérinaires en créant des outils informatiques, entre autres un outil permettant la remontée des cessions d'antibiotiques par les ayants droit du médicament vétérinaire ou encore un outil venant succéder au logiciel Vetelevage : C'est le projet « Calypso » !

Cogérer n'est pas exclusif de la volonté du Conseil national d'apporter des contributions complémentaires mobilisant nos capacités propres de réflexion. Deux rapports produits en 2017 viennent illustrer cette volonté. Il s'agit pour l'un du rapport de mission des Présidents d'honneur du Conseil national de l'Ordre des vétérinaires, les DV Christian Rondeau et Michel Baussier, sur l'adéquation de la réponse professionnelle à la commande publique, comprise comme la commande sociétale, faite à la profession vétérinaire; et pour l'autre du rapport du cabinet Asterès de l'économiste Nicolas Bouzou intitulé « les soins vétérinaires : vers le développement d'une offre 2.0 ».

Ces deux rapports sont autant d'éléments de référence / récents, / disponibles en accès libre / qui enrichissent la connaissance que nous avons de la profession vétérinaire / et de son fonctionnement.

Parfois cette coopération vétérinaire est saluée et honorée par les instances nationales et internationales lorsqu'elle sait se transcender au-delà des organisations professionnelles vétérinaires en associant les organisations professionnelles agricoles ou les propriétaires d'animaux ainsi que nos administrations de tutelle dont la direction générale de l'alimentation représentée ici par, Loïc Evain, chef des vétérinaires officiels. Je ne peux ainsi évoquer 2017 sans mettre en valeur le prix de l'Association mondiale vétérinaire et de l'Organisation mondiale de la santé animale récompensant l'action conduite par la profession vétérinaire de France en matière de gestion vertueuse de la ressource antibiotique.

Le Plan Ecoantibio 2012-2016 est une réussite ; il est venu fortement crédibiliser l'investissement des vétérinaires, mais aussi des éleveurs sur cette question d'intérêt général et de portée mondiale. Je n'oublie pas, en cet instant, un homme efficace et engagé, un vétérinaire qui a fait beaucoup pour faire connaître et reconnaître l'action de la France dans ce domaine à l'international : notre confrère Olivier Debaere de la DGAL. Merci Olivier !



Concernant les questions relatives à la cause animale, à la protection des animaux et à leur bien-être, à la relation Homme/Animal ou aux questions relatives à l'animal dans la ville, mon sentiment 2017 est ambivalent. D'un côté, le Conseil national agit par l'intermédiaire d'une commission « vétérinaire et Bientraitance animal » qui produit des recommandations techniques de référence, concertées avec les organisations vétérinaires techniques et syndicales ainsi que des travaux et des synthèses reposant sur des bases scientifiques. Je veux ici saluer la qualité et l'intensité du travail produit par Ghislaine Jançon et le réseau des référents ordinaux. Mais je constate aussi que l'Ordre des vétérinaires est mis régulièrement « sous pression » par des associations, parfois militantes et non dépourvues d'arrièrepensées, afin de prendre position sur des questions polémiques selon un mode de réponse souhaitée binaire et simpliste, en tout état de cause incompatible avec une réponse raisonnée et rigoureuse basée sur les acquis de la science qui sied au Conseil national !

J'aspire à ce que le Conseil national réfléchisse à construire une relation différente avec les associations, les organisations ou les ONG en charge des questions relatives aux animaux. Des initiatives seront prises en ce sens en 2018.

Je terminerai d'évoquer 2017 en insistant sur la capacité de l'Ordre à aider les professionnels en difficulté ainsi que les étudiants des écoles nationales vétérinaires en mobilisant le fonds social dans l'urgence d'une situation. Un exemple me vient à l'esprit spontanément, celui des ravages de l'ouragan IRMA sur l'île de Saint Martin et la prise en charge par le fonds social de l'Ordre de deux groupes électrogènes pour permettre à nos confrères de redémarrer rapidement leur activité professionnelle. C'est un exemple de solidarité professionnelle, il en cache bien d'autres. Je remercie chaleureusement la conseillère nationale Corinne Bisbarre et l'ensemble des conseillers ordinaux référents sociaux pour leur travail quotidien et leur action préventive au service des vétérinaires et des étudiants vétérinaires en difficulté.

Je n'évoquerai pas notre mobilisation quotidienne au soutien de l'intérêt général et de la qualité du service rendu. Ce tour d'horizon 2017 vous aura, je l'espère, fait toucher du doigt le déploiement d'un savoir-faire opérationnel efficace au service des cinq missions de l'Ordre des vétérinaires : la mission administrative, la mission règlementaire, la mission disciplinaire, la mission de représentation et la mission sociale.



S'il fallait ne retenir qu'un chiffre de 2017, un symbole, je vous dirai la parité entre les femmes et les hommes inscrits au tableau de l'Ordre des vétérinaires, parité atteinte au mois de février dernier.

\*\*\*

Oue faut-il maintenant attendre de 2018 ?

De mon point de vue, le challenge résultera d'avoir la sagesse de ne pas trop embrasser, de viser la consolidation des acquis 2017, sans pour autant s'interdire quelques innovations ou éléments prospectifs.

Mon autre certitude est que la feuille de route de l'Ordre des vétérinaires devra s'articuler avec la stratégie développée par le comité de pilotage de VetFuturs France. L'esprit de convergence, de coopération conduisant à des actions concertées sera mon leitmotiv tout au long de l'année. J'y veillerai avec attention.

Consolider, c'est par exemple, faire progresser le dossier sur la biologie vétérinaire, dossier éminemment complexe et aux contours incertains. La biologie vétérinaire n'est toujours pas en situation de s'extraire des procédures contentieuses dans lesquelles elle est maintenue par des intérêts particuliers. Il convient patiemment et avec pragmatisme de définir dans un premier temps, le périmètre de l'acte de biologie vétérinaire, sans renier qu'il est un acte vétérinaire mais sans pour autant faire table rase du passé et méconnaître l'ensemble des acteurs, les compétences développées par les uns ou les autres, ni les conséquences des évolutions technologiques récentes ou en devenir. Il convient de réfléchir à l'acte de biologie vétérinaire « augmenté » dans un contexte européen peu enclin aux périmètres réservés, sans déstabiliser les règles éthiques et déontologiques régissant les sociétés vétérinaires inscrites au tableau de l'Ordre, en particulier tout ce qui concourt à préserver l'indépendance du vétérinaire dans l'exercice de ses actes professionnels.

Je veux dire ici mon souhait de mener à bien ce dossier en privilégiant la recherche de solutions, le consensus tout en faisant preuve de patience et sans ignorer les intérêts légitimes d'acteurs



incontournables de la biologie vétérinaire au service des filières de productions animales, qu'ils soient privés ou publics.

Consolider, c'est aussi poursuivre la dynamique engagée par la feuille de route initiée pour préserver un « Réseau de vétérinaires dans les territoires ruraux et en productions animale ». Cette action portée avec force et persévérance par le précédent Ministre en charge de l'agriculture, doit être portée avec autant de conviction par le Ministre en exercice, Monsieur Stéphane Travert. C'est le sens du message qu'il nous a délivré à l'occasion du congrès ordinal de Nancy en novembre dernier. C'est ce que j'ai retenu / et c'est ce à quoi il faut tendre /malgré la forte mobilisation des acteurs de l'élévage, / par une action prioritaire : les états généraux de l'alimentation. Je n'ai pas d'inquiétude sur la volonté exprimée,

Je souhaite simplement insister, sur la conscience que nous devons avoir de la fragilité du maillage vétérinaire et des vocations vétérinaires à exercer dans les territoires ruraux. Il est, me semble-t-il, temps de tirer les conséquences qui s'imposent, en particulier en matière de recrutement des étudiants vétérinaires

Le deuxième opus de l'atlas démographique de la profession vétérinaire est là pour nous le rappeler. Les difficultés pour organiser les opérations de prophylaxie dans certains territoires ruraux / en sont un autre signe préoccupant.

Dans la continuité de cette prise de conscience, l'Ordre des vétérinaires s'organise pour faire de la question de la permanence et de la continuité des soins la grande cause ordinale de l'année 2018. Je forme le vœu que les 12 conseils régionaux s'emparent de cette question prioritaire en ce qu'elle est une attente forte des propriétaires d'animaux et de manière plus globale de la société, de disposer en tout lieu et à toute heure d'une solution de prise en charge d'un animal ou d'un lot d'animaux en situation d'urgence, / quelle que soit l'espèce considérée. L'action à conduire devra être en mesure de réunir les parties prenantes, par bassin de vie, si nécessaire pour en envisager les modalités. Je suis conscient qu'il n'est pas envisageable de demander l'impossible, l'inhumain à un professionnel isolé ou aux structures d'exercice regroupant un nombre faible de vétérinaires,

mais pour autant la profession vétérinaire doit assumer collectivement ce devoir éthique et déontologique tout en considérant qu'il n'est pas acceptable que certains vétérinaires s'exonèrent sciemment de leurs obligations en tenant leurs clients volontairement dans l'ignorance de la réalité de



leur disponibilité et sans contribuer à une solution alternative opérationnelle et acceptable. L'Ordre des vétérinaires assumera quant à lui, le cas échéant, son rôle de régulateur !

Au titre des questions qui méritent un point de situation en 2018, j'identifie la question de l'action contentieuse de l'Ordre des vétérinaires lorsque le Conseil national se porte partie civile au soutien des affaires pénales impliquant des vétérinaires ou l'exercice de la médecine et de la chirurgie des animaux. Force est de constater que des moyens conséquents sont consentis pour des affaires qui s'inscrivent bien souvent, pour ne pas dire toujours, dans un pas de temps très long et alors que les questions de forme prennent l'ascendant sur l'examen du fond de l'affaire. Nos avocats sont brillants ; ceux des parties prévenues le sont tout autant : là n'est pas la question ! Pour autant, le temps long de la justice ne facilite pas la nécessaire pédagogie que les vétérinaires attendent de la décision d'un juge, ni l'établissement d'une jurisprudence utile pour fixer le cadre de l'exercice professionnel et les règles applicables. Il est prématuré de prendre des décisions à ce stade, ma conviction n'est pas faite.

Je ressens, cependant, l'intérêt de conduire une réflexion sur ce sujet avec les services concernés du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation et avec le Syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral.

J'en viens maintenant à former des vœux plus prospectifs et innovants, bien évidement en lien avec le formidable espoir que fait naître auprès des vétérinaires le projet VetFuturs France. J'ai pris l'engagement, en conclusion de la journée du 10 novembre à Nancy, point d'étape d'une année de travaux et de réflexions, de réunir les conditions d'une continuité de l'action. Je crois d'ailleurs, sans trahir de secrets, pouvoir dire que la dynamique créée et l'investissement des organisations professionnelles vétérinaires s'inscrivent bien au-delà de l'année 2018.

Le décor étant maintenant posé, il convient de faire émerger / et de tester les initiatives susceptibles d'intégrer la plateforme stratégique / et de servir la vision d'avenir esquissée par et pour la profession vétérinaire. J'entends que l'Ordre des vétérinaires mette à disposition de cette ambition son savoirfaire, son énergie, sa réflexion, bref ses ressources internes, en cohérence avec le comité de pilotage et dans le sillage des recommandations du rapport de mission des Présidents d'honneur.



En tout premier lieu, il convient que les organisations professionnelles vétérinaires, l'Ordre en particulier, fassent preuve d'initiatives et de créativité pour inverser l'approche négative des vétérinaires quant à leur sentiment d'appartenance au corps professionnel des vétérinaires et une de ses expressions : la fierté d'être vétérinaire ! Il est disruptif de constater que les vétérinaires jouissent d'une formidable image auprès du public alors que dans un même temps, ils n'ont qu'une piètre opinion d'eux-mêmes et de leur métier. Il y a là un décalage insupportable, une perte de sens de l'action des vétérinaires au service de la société, de la santé animale, de la santé publique et de la santé environnementale. Je me suis exprimé récemment sur cette question dans différents articles. Il me semble que les vétérinaires réinvestiront une vision positive de leur métier et de leurs rôles dans la société dès lors que des messages forts proviendront de leurs représentants professionnels. Je forme le vœu que les présidents des organisations professionnelles vétérinaires se mettent autour de la table pour étudier les modalités d'une convergence de notre représentation professionnelle et des conditions d'une parole forte.

Donnons l'exemple, donnons du sens, construisons une vision professionnelle enviable et boostons le moteur de la dynamique positive! Je fais la proposition de concrétiser ce volontarisme par une journée évènement « vétérinaire » annuelle transversale aux organisations professionnelles vétérinaires, aux écoles vétérinaires, voire aux administrations de tutelle et pourquoi pas aux partenaires de notre belle profession. Sacré défi, mais je crois que nous en sommes capables!

En première recommandation de leur rapport de mission, les présidents d'honneur du Conseil national mentionnent de [je cite] « concevoir un modèle économique du vétérinaire-sentinelle harmonieusement réparti sur le territoire » et de parvenir à en réaliser son financement par une approche interministérielle associant les ministères en charge de l'agriculture, de la santé, de l'environnement et le ministère en charge de l'économie et des finances. De manière complémentaire, je perçois de la part des personnes interrogées, un appel à construire et à développer une relation de travail durable entre le Ministère de la transition écologique et solidaire et l'Ordre des vétérinaires sur les questions relatives à l'eau, à la faune sauvage, à la biodiversité, à la nature en général à l'échelle de la planète. Considérer les vétérinaires comme des experts dans le domaine de l'environnement, de la biodiversité, de la protection de la faune sauvage libre et surtout placer les vétérinaires au cœur des équilibres de la santé de l'écosystème animal-homme-environnement en qualité de médiateur scientifique éclairé est un concept novateur. Il n'est pas sans faire écho aux aspirations des jeunes



générations de vétérinaires. S'il s'agit de construire un nouveau système de veille vétérinaire, l'Ordre des vétérinaires sera au soutien.

Je compte prendre des initiatives en 2018 pour que derrière le concept ainsi posé, derrière les mots, les vétérinaires puissent percevoir un sens pratique aux attentes exprimées. Une rencontre au plus haut niveau du Ministère de la transition écologique et solidaire est maintenant souhaitable ; elle sera très prochainement sollicitée !

Enfin et pour conclure le chapitre des initiatives 2018, je forme le vœu que soit donner corps à une autre recommandation du rapport précité, celle [je cite] de « *Créer, à partir du Conseil national, un comité national d'éthique vétérinaire. Y associer également les étudiants des écoles vétérinaires. Le bien-être animal, la santé publique mais aussi la nature, l'environnement, la biodiversité, de même que les questions liées à la révolution numérique, à la télésanté vétérinaire, à la télémédecine vétérinaire / et bien d'autres ont vocation à être embrassées par une large réflexion éthique dans une telle enceinte ». Bien entendu, le périmètre d'un tel comité n'a pas vocation à se cantonner aux seules questions liées à la bientraitance animale. Bien entendu, il ne s'agit pas non plus d'initier un « entre soi » vétérinaire, mais bien de composer ce comité de personnalités représentantes de la société civile, des consommateurs et du milieu scientifique, dont des vétérinaires.* 

Tout est à construire et à définir dans un esprit d'ouverture. Mon confrère Denis Avignon, Viceprésident du Conseil national, sera missionné pour piloter ce projet ambitieux et apporter toute son énergie pour faire de ce Comité national d'éthique vétérinaire un lieu d'excellence, promoteur de la réflexion sur les questions Homme-Animal- Environnement.

\*\*\*

A chacun de vous, dans le cadre des responsabilités qui sont les vôtres,

A chacun des vétérinaires et des étudiants vétérinaires,

Je forme des vœux sincères et chaleureux d'une bonne et heureuse année 2018, à partager avec celles et ceux qui vous sont chers,

J'exprime le souhait que perdurent l'excellence de nos relations / et l'excellence de la coopération entre nos différents organismes,



Je vous propose en guise de conclusion de partager une citation d'un grand homme de lettres, récemment disparu, Jean d'Ormesson :

« Tâchons de dépasser ce qui nous oppose et de multiplier ce qui nous unit. »

Je vous invite maintenant à prolonger l'instant par un moment de convivialité, si cher aux vétérinaires.

Excellente année 2018!

**Jacques GUERIN** 

Président du Conseil national de l'Ordre des vétérinaires